DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE | REPUBLIQUE FRANCAISE | COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017

N°2017- CC-2017-9S-DEDD-58

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Jeudi 14 du mois de Décembre à onze heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Christian THENARD - Mme Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - MM. José SEVERIEN – Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Liliane MONTOUT - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Sylvia LAPTES – M. Lucien GALVANI – Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Valérie HUGUES - MM. Duniere AGLAS - Eric LATCHOUMANIN - Jean FAHRASMANE – Mme Christiane CLARA ép.DELANNAY.

EXCUSES : Mmes Félicienne GANTOIS – Roberte MERI - Michelle MAXO - Mariette MANDRET - Diana PERRAN - Yvanne CHELAMIE ép. LOSBAR (Procuration à Teddy MARY) – M. Jean DAIJARDIN - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT – M. Jean-Luc PERIAN – Mme Cynthia DINANE.

ABSENTS : MM. Cédric CORNET - Raymond PARSHAD - René NOEL.

COURRIER ARRIVÉ LE:
21 DEC. 2017
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Monsieur Teddy MARY a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

****

OBJET : APPROBATION DU DISPOSITIF CEE TEPCV BONIFIÉ ET LA RÉPARTITION DE SON FINANCEMENT AU TITRE DE L'APPELLATION « TERRITOIRE TEPCV » DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT (CARL) (ANNEE 2017)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5216-5 II 4°,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'arrêté du 24 février 2017 modifiant l'arrêté du 9 février 2017 portant validation du programme « Économies d'énergie dans les TEPCV » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,

Vu la délibération du Bureau Communautaire n° BC-2016-1S-DEDD-02 du 11 février 2016 portant approbation de la Convention avec l'ADEME relative au plan d'action des missions Énergie – Climat,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) et notamment la compétence "protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie",

Considérant que la CARL prévoit d'initier plusieurs actions visant à concourir à la réduction de son empreinte énergétique, et à accompagner les communes dans la conduite d'études et de travaux relatifs à la rénovation de l'éclairage public, dans le respect de ses statuts et de la réglementation relative aux compétences des communautés d'agglomération,

Considérant la volonté de la CARL de participer à la politique de transition énergétique, écologique et solidaire nationale, dans le cadre de l'élaboration de son PCAET et de la mise en œuvre de sa stratégie de transition énergétique et écologique pour un développement durable et solidaire du territoire,

COURRIER ARRIVÉ LE:
21 DEC. 2017
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver l'établissement de la convention CEE TEPCV bonifié, la mise en œuvre du dispositif et la répartition de son financement, comme suit :

Commune	Sainte-Anne	Saint-François	Gosier	Désirade
Dotation	270 000,00 €	225 000,00 €	325 000,00 €	155 000,00 €

ARTICLE 2 : D'enclencher les formalités administratives et réglementaires relatives à cette convention.

ARTICLE 3 : De démarrer les missions y afférentes.

ARTICLE 4 : De passer tous les marchés publics, contrats et conventions idoines.

ARTICLE 5 : D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire.

ARTICLE 6 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, le 14 Décembre 2017

Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le,

21 DEC. 2017

Et publication ou notification le,

27 DEC. 2017

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

Jean-Pierre DUPONT